

# REPUBLIQUE FRANÇAISE



## Extrait du registre des délibérations

### du conseil municipal

N°2026\_CM\_014

Département du Gard

Commune de Saint-Gervasy

L'an **deux mille vingt-six, le 16 avril, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-GERVASY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr François PLAZAS, Maire

Date de la convocation : 3 avril 2026

Etaient présents : François PLAZAS, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Marie MARTINEZ, Bertrand CASTANER, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Marie-Françoise MARTINEZ, Philippe SOMMER, Virginie GRIOTTO, Félix FENELON, Marie-Louise PEREZ, Nicolas HERNANDEZ, Aurore ZACCAGNINI, Gabriel CHAMPION, Jacqueline ANDREO, Patrice LAPARLIERE, Martine BASTIDE, Laurent MADREPERLA.

Etaient absents excusés :

Etaient absents non excusés :

Procuration :

Secrétaire : Aurore ZACCAGNINI

---

## Délibération N°2026\_CM\_014 – Affectation des résultats du budget principal 2025

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire expose :

Le compte administratif du budget principal ayant été voté, le Conseil Municipal doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI En 2024 -1068	RESULTAT DE	RESTES A REALISER 2025  D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			CLOTURE DE L'EXERCICE 2025			
INVEST	-185 784.45 €		58 760.85 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	-127 023.60 €
FONCT	817 263.85 €	-185 784.45	132 636.84 €			764 116.24 €

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. En effet, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

**Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	764 116.24 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) <b>REC SI</b>	127 023.60 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) <b>REC SF</b>	637 092.64 €
<b>Ligne 001=</b> € <b>DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif</b>	
Total affecté au c/ 1068 :	127 023.60 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ainsi fait et délibéré à Saint-Gervasy, le 16 avril 2026

La Secrétaire de séance

Aurore ZACCAGNINI

Le Maire

François PLAZAS